

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Administration publique

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Administration publique* de l'université de Limoges s'appuie sur deux composantes : la Faculté de Droit et des sciences économiques (FDSE) et l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG). Il comporte trois parcours en première année (*Professions d'administration*, Administration générale et territoriale (AES) et *Carrières publiques*) et en deuxième année deux spécialités *Manager territorial* et *Droit public et administration* qui propose un parcours professionnel *Administration publique* et un parcours Recherche *Droit public*.

Le master *Administration publique* forme des étudiants en capacité d'appréhender globalement l'action publique, d'en analyser les enjeux, ou de saisir plus spécifiquement telle ou telle politique publique. Pour ce faire, la formation mobilise non seulement les outils juridiques, mais aussi s'appuie sur une vision plus large intégrant l'économie, la capacité d'analyse des données, ainsi que la connaissance de l'actualité. La formation vise également la formation à la recherche et par la recherche, ou une insertion professionnelle dans l'administration à l'issue d'une réussite à un concours de catégorie A ou A+.

Analyse

Objectifs

Les objectifs du master sont distingués suivant les deux spécialités *Droit public et administration* et *Manager territorial*. Les objectifs scientifiques sont distingués des objectifs strictement professionnels, selon que les étudiants ont choisi, ou non, le parcours Recherche qui leur est ouvert au titre de la 1^{ère} spécialité citée. Globalement, il s'agit d'inculquer aux étudiants inscrits une large culture de l'action publique, de leur permettre d'acquérir un socle solide de compétences scientifiques et techniques. Il s'agit de les former aux métiers de la fonction publique en les préparant aux concours de catégorie A et A+, de les préparer dans une certaine mesure au secteur privé, et de les initier à la recherche. Les différents métiers sont pertinemment énumérés et distingués par spécialité. Ils correspondent aux compétences acquises dans le courant de la formation, aussi bien à travers le suivi des enseignements qu'à travers les stages accomplis.

Organisation
<p>L'organisation du master fait intervenir deux composantes : la FDSE et l'IPAG. La première année est structurée en trois parcours, qui répondent à des dénominations redondantes ou peu explicites : <i>Carrières publiques</i>, <i>Professions d'administration</i>, Administration générale et territoriale (AES). Le premier prépare entre autre les étudiants aux métiers de la fonction publique ; le deuxième (géré par l'IPAG) s'adresse aux étudiants non juristes ; le troisième est pluridisciplinaire.</p> <p>Le master 2 comprend deux spécialités : <i>Manager territorial</i> tourné vers les métiers de l'intercommunalité et <i>Droit public et administration</i> se déclinant en deux parcours : recherche ou professionnel orienté vers la préparation des concours administratifs de catégorie A et A+. Les différents parcours et possibilités offertes sont expliqués par l'origine et le profil différencié des étudiants.</p> <p>Au niveau M1, les enseignements du parcours <i>Professions d'administration</i> de l'IPAG ne sont pas mutualisés avec les autres parcours car cette formation accueille des étudiants non juristes. Pour les deux autres parcours de M1, un tiers des matières font l'objet d'un tronc commun. En M2, 38 % des matières sont mutualisées, ce qui paraît être assez satisfaisant. Des cours ou conférences sont spécifiquement dédiés à la professionnalisation ou à l'initiation à la recherche.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation sont rattachés, pour 19 d'entre eux, à l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ, EA n° 3177), dont les thèmes de recherche sont connexes aux thèmes connus des concours de la fonction publique. Les étudiants qui poursuivent en thèse (5 en 2012, 4 en 2013, un par an depuis) sont accueillis au sein de l'Ecole doctorale Droit et science politique (ED n° 88).</p> <p>La formation s'appuie sur deux types de partenariats. Les partenariats de nature socio-professionnelle sont variés (locaux, associatifs, administratifs) et se traduisent notamment par l'accueil de stagiaires et l'intervention dans la formation sous la forme de séminaires ou de conférences. Les partenariats institutionnels sont intéressants et évolutifs, par exemple avec la mise en place d'une clinique juridique en lien avec l'installation à Limoges en 2017 d'une nouvelle juridiction. La clinique permettra aux étudiants du master de travailler avec des professionnels.</p> <p>Enfin, afin de se différencier des formations au niveau régional (il existe des formations équivalentes sur Bordeaux, Poitiers, Tours, Orléans et La Rochelle), l'université de Limoges a opéré un recentrage de la spécialité <i>Manager territorial</i> sur l'intercommunalité.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique du master se compose de 25 enseignants-chercheurs et enseignants (22 de la FDSE et de l'IPAG, trois extérieurs, dont un agrégé) et de 13 intervenants professionnels. Ces derniers proviennent majoritairement du secteur public (administration préfectorale, magistrature, collectivités territoriales...), mais aussi du secteur privé (formateurs). Le volume horaire des cours qu'ils assurent est nettement inférieur à celui des universitaires, leurs enseignements étant répartis entre le M1 et le M2 et entre les différentes spécialités. Les universitaires sont rattachés à plusieurs disciplines : le droit public, le droit privé, l'histoire du droit, l'économie, l'aménagement et urbanisme. La présence de professeurs et de maîtres de conférences au sein de l'équipe pédagogique permet au surplus de suivre les étudiants en thèse.</p> <p>Les responsables pédagogiques des spécialités et parcours se réunissent annuellement pour établir le bilan de l'année écoulée et apporter des solutions aux éventuels dysfonctionnements. D'autres réunions, au sein de chaque spécialité, réunissent les principaux membres des équipes pédagogiques. Ces différentes réunions, qui s'ajoutent à la réunion annuelle du conseil de perfectionnement, paraissent de nature à assurer une évolution maîtrisée du master.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs respectifs des M1 et M2 sont relativement stables : de 2011-2012 à 2015-2016, de 39 à 58 étudiants en M1, et de 21 à 37 étudiants en M2. Seul un étudiant de M1 sur deux poursuit en M2 et ces derniers représentent près de trois quarts des effectifs des promotions de M2. Il aurait été souhaitable de préciser la répartition des effectifs suivant les parcours et spécialités, pour apprécier leur viabilité et attractivité. Le taux de réussite en M2 est en moyenne de 88% sur les quatre dernières années. Les taux de réussite en M1 ne sont pas communiqués.</p> <p>Les taux d'insertion professionnelle (87,5 % pour la spécialité <i>Droit public et administration</i> 77,7 % pour la spécialité <i>Manager territorial</i> pour la période 2011-2012 et 2012-2013), sont satisfaisants et s'appuient sur un taux de répondants bon (43 étudiants diplômés sur 61) même s'il pourrait être amélioré. La durée moyenne de recherche d'emploi est courte (un à trois mois suivant les spécialités). Il est toutefois dommage de ne pas avoir d'information quant aux réussites aux concours.</p> <p>Enfin, il est à noter qu'entre 2012 et 2016, douze étudiants ont choisi de s'inscrire en thèse, proportion qui mériterait d'être appréciée au regard des effectifs du parcours Recherche de la spécialité <i>Droit public et administration</i>.</p>

Place de la recherche

La recherche est intégrée à la formation, en particulier pour les étudiants de la spécialité *Droit public et administration* ayant opté pour le parcours Recherche : suivi au semestre 3 par ces étudiants d'une « Méthodologie de la recherche » ; rédaction obligatoire par les mêmes étudiants d'un mémoire de recherche ; mise en place depuis la rentrée 2016 d'une clinique du droit recherche invitant les étudiants à travailler en équipe de recherche sur des sujets précis ; participation au concours organisé par la *Semaine juridique* lors duquel les étudiants peuvent proposer un article ; participation des étudiants du M2 aux manifestations scientifiques organisées par l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ), laboratoire sur lequel s'appuie la formation à titre principal ; suivi d'un cycle de conférences lors desquelles des professeurs extérieurs sont invités à éclairer l'actualité. Ces nombreux dispositifs contribuent à créer un environnement stimulant pour les diplômés qui choisiront de poursuivre par un doctorat et plusieurs d'entre eux pourraient utilement être proposés aux étudiants des autres parcours pour qu'ils puissent bénéficier d'un enseignement à et par la recherche.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est centrale au regard des ambitions affichées par le master. Les exigences en termes d'acquisition de compétences sont clairement indiquées et distinguées par spécialité. Par exemple, pour la spécialité *Droit public et administration*, les étudiants doivent maîtriser les méthodes d'analyse et de réflexion permettant la décision publique, savoir se servir des sources documentaires ; pour les étudiants de la spécialité *Manager territorial*, il est attendu qu'ils sachent évaluer les différents types de risques auxquels une décision administrative peut être exposée.

En outre, un forum des métiers, dédié aux métiers publics, est organisé tous les deux ans. Les étudiants sont invités à participer à des tables-rondes, à déposer leur CV et à participer à des entretiens d'embauche.

La professionnalisation s'appuie encore sur l'intervention de 13 professionnels sur les deux années de master, et sur l'accomplissement d'un ou de deux stages (un seul stage, en M1, pour les étudiants ayant privilégié en M2 le parcours Recherche).

Enfin, les maquettes accordent une place importante à la professionnalisation (UE - unité d'enseignement - de Méthodologie de la préparation aux concours dans la spécialité *Droit public et administration* et UE Outils de professionnalisation dans la spécialité *Manager territorial*).

Place des projets et des stages

Les stages occupent une place tout à fait essentielle au sein du master. En 1^{ère} année de master, les étudiants doivent accomplir un stage de six semaines au minimum. En deuxième année de master, les étudiants, à l'exception de ceux qui sont inscrits en parcours Recherche, doivent effectuer un stage de douze semaines au minimum. La durée cumulée de 18 semaines de stages sur les deux années est satisfaisante. La recherche des stages, de même que leur suivi, ainsi que la rédaction du mémoire font l'objet d'un accompagnement satisfaisant. Ainsi, outre les réunions de préparation à la recherche du stage, chaque étudiant est régulièrement suivi par un enseignant référent, en plus du maître de stage. Enfin, les deux encadrants assistent à la soutenance.

Place de l'international

La dimension internationale du master *Administration publique* se concrétise par l'accueil de professeurs associés ; l'organisation de colloques via le réseau européen EUROPA permettant d'appréhender les évolutions de la fonction publique et des services publics en Europe ; la mobilité étudiante entrante via l'accueil d'étudiants étrangers (en moyenne huit tous les ans sur des deux années du master) ; la possibilité d'une mobilité étudiante sortante ; la possibilité d'un rapport de stage ou d'un mémoire de recherche dans le domaine du droit comparé ; l'enseignement de l'anglais sur les deux années de master.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement cible des profils étudiants spécifiques pour chacun des trois parcours de 1^{ère} année. Le parcours <i>Professions d'administration</i> accueille des étudiants venant d'horizons variés (<i>LAP</i> - licence administration publique, histoire, sociologie...) ; pour ces étudiants, un suivi personnalisé a été mis en place et est assuré par l'IPAG (préparation à l'oral des concours pour les étudiants admissibles, etc.). Pour les deux autres parcours de master 1 (<i>AES-Administration générale et territoriale</i> et <i>Carrières publiques</i>), les étudiants admis proviennent d'une licence en droit, ou <i>AES</i> ou <i>LAP</i> mais avec un bon niveau en droit public. L'intégration d'étudiants titulaires d'une autre licence est possible si la formation intègre les prérequis nécessaires. L'entrée en 2^{ème} année de master est sélective sur dossier et entretien.</p> <p>Une mise à niveau est possible par le biais de l'Université numérique juridique francophone (UNJF), pour les étudiants qui rencontreraient des difficultés d'adaptation. Le dossier ne permet pas de connaître le nombre des étudiants qui ont recours à cet outil, ni sa réelle efficacité.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont assurés en présentiel sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et de séminaires. Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est susceptible de concerner la mention de master : un enseignant référent accompagne chaque candidat souhaitant bénéficier de ce dispositif.</p> <p>Le numérique est mobilisé notamment pour les étudiants étrangers, ainsi que pour les étudiants - moins d'une dizaine - qui bénéficient d'une « formation tout au long de la vie ». Deux outils sont utilisés en particulier : l'UNJF et la plateforme Moodle.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Chaque enseignement délivré fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu, ou terminal, à l'écrit ou à l'oral. Pour obtenir leur master, les étudiants doivent avoir validé, par compensation, 120 crédits ECTS (European credits transfert system), et avoir obtenu la certification CLES (Certification linguistique de l'enseignement supérieur).</p> <p>Le jury est composé des enseignants intervenant dans la formation ; un président et deux assesseurs étant nommés par le président de l'université. Il se réunit à la fin du 2^{ème} semestre de chaque année et pour les sessions de rattrapage.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences se fait via l'annexe descriptive au diplôme, qui retrace bien les exigences du programme, mais dont la portée est limitée par le fait qu'elle ne couvre pas la première année de master, un livret d'apprentissage pour les étudiants en apprentissage et un livret de master pour les étudiants qui ne sont pas en apprentissage.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés à 18 mois après l'obtention du master est réalisé par l'université. Sur deux années (promotions 2011-2012, 2012-2013), ce suivi a permis d'obtenir un taux de répondants satisfaisant (43 répondants sur 61 diplômés). Au-delà des informations générales figurant dans le tableau de suivi des poursuites d'études, on ne dispose pas d'informations précises sur le devenir professionnel des étudiants diplômés (types de concours réussis, nombre de lauréats, etc.), sauf pour ceux qui poursuivent en doctorat.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Un conseil de perfectionnement de la mention de master a été mis en place depuis 2010. Sa composition intègre la plupart des responsables pédagogiques de la formation, des représentants des intervenants professionnels, des représentants du monde socio-économique, ainsi que des représentants des étudiants. A noter cependant l'absence du responsable pédagogique de l'IPAG de Limoges responsable du parcours <i>Professions d'administration</i>. Cela n'est pas de nature à favoriser une vue globale des différents dimensionnements pédagogiques d'un master qui s'appuie à titre principal sur la FDSE de Limoges, mais aussi, au niveau master 1, pour le parcours <i>Professions d'administration</i>, sur l'IPAG situé au sein de la même université.</p> <p>Depuis 2001, l'université de Limoges réalise une enquête auprès des étudiants sur la qualité de leur formation et depuis 2010 les enseignements. Les résultats des évaluations sont transmis aux directeurs de composantes ainsi qu'aux équipes pédagogiques.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La structuration large de l'offre de formation, combinant spécialités et parcours en fonction des projets professionnels des étudiants.
- L'ouverture du master au monde socio-économique et le dimensionnement international de la formation.
- La durée des stages et leur encadrement.
- Le dynamisme de la recherche et la clinique juridique depuis 2016.

Points faibles :

- Une dénomination des parcours de master 1 redondante (*Carrières publiques* et *Professions d'administration*) ou peu explicite (AES - Administration générale et territoriale).
- Pas d'informations disponibles sur les différents effectifs par spécialités et par parcours.
- Pas de communication sur la réussite aux concours des étudiants issus du master.
- La composition du conseil de perfectionnement n'intégrant pas le directeur d'études du parcours *Professions d'administration* dispensé par l'IPAG.

Avis global et recommandations :

Le master *Administration publique* de l'université de Limoges a su trouver sa place dans un environnement où des formations comparables le concurrencent, ce dont témoignent notamment des effectifs assez stables d'une année sur l'autre. Forte de son équipe pédagogique, la formation s'appuie sur un adossement recherche solide et ouvert à l'international, permettant aux étudiants une ouverture sur les problématiques administratives et territoriales rencontrées par d'autres pays. La formation bénéficie d'une insertion conséquente dans l'environnement local, dont elle sait saisir les opportunités nouvelles (ainsi de l'installation à Limoges en 2017 de la Commission du contentieux du stationnement payant). L'ouverture internationale de la formation est également significative et témoigne de son rayonnement. Au total, la formation bénéficie de nombreux atouts, qu'elle a su approfondir et renouveler, ce qui montre le dynamisme de son équipe dirigeante.

Dans le cadre de la réflexion sur l'offre de formation, les intitulés des parcours pourraient être revus afin de pouvoir plus facilement les distinguer si tant est qu'ils doivent l'être.

Il conviendrait également que le conseil de perfectionnement puisse avoir des outils de pilotage plus fins, en particulier sur les effectifs en fonction des spécialités ou parcours afin d'apprécier la soutenabilité ou l'opportunité de maintenir tous les parcours. La formation gagnerait aussi à mieux communiquer sur l'insertion professionnelle de ses diplômés, en particulier sur le taux de réussite aux concours de la fonction publique. Il conviendrait enfin que les membres du conseil de perfectionnement soient représentatifs de l'ensemble des parcours ou spécialités de la mention.

Observations de l'établissement

Limoges, le 16 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DEV/L/1133

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du Master mention
« Administration publique »**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER